

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 15 avril 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS: En exercice: 18 - Présents: 14 - Pouvoir(s): 4 - Votants: 18

<u>Présent(s)</u>: J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – C. ALLAIN – F. BEAUDUCEL – S. SAINT-ELLIER – M. POUSSIER – D. LEROY – C. MAIRE – C. BEAUDOUIN – B. GAUTIER – J. DELAUNAY

Madame Marie-France THELIER a donné pouvoir à M. Michel RIGOUIN Madame Caroline BORDERIE a donné pouvoir à M. Jean RAILLARD Madame Christine MOREAU a donné pouvoir à Mme Soizick SOULARD Monsieur Alain LECOQ a donné pouvoir à Mme Fabienne BEAUDUCEL

Absent(s) excusé(s):/

Secrétaire de séance : Monsieur Michel RIGOUIN a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : 11 mars 2024 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Organisation des services publics - Rythmes scolaires - Modification de la semaine scolaire

Affaires financières :

- Budget général Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023
- Budget lotissement des Vallons Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023
- Budget Chambre funéraire Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023
- Budget général Approbation du compte administratif de l'exercice 2023
- Budget lotissement des Vallons Approbation du compte administratif de l'exercice 2023
- Budget Chambre funéraire Approbation du compte administratif de l'exercice 2023
- Budget général Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Budget lotissement des Vallons Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Budget Chambre funéraire Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- Vote des participations et des subventions communales pour l'exercice 2024
- Frais de scolarité 2024
- Budget général Approbation du budget primitif de l'exercice 2024
- Budget lotissement des Vallons Approbation du budget primitif de l'exercice 2024
- Budget Chambre funéraire Approbation du budget primitif de l'exercice 2024
- Tarifs communaux Distributeur de boissons à la Chambre funéraire Modification du tarif
- Lancement d'un diagnostic partagé avec les associations et partenaires utilisateurs des locaux communaux
- Rénovation de l'éclairage public Présentation du dossier au titre du Fonds vert 2024

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Budget CCAS - Migration M57

Les conseillers présents valident ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SOULARD, Adjointe aux affaires scolaires, pour expliquer la délibération relative à la modification des rythmes scolaires à compter de septembre 2024 et le travail de la commission enfance et du comité de pilotage composé d'élus, de représentants des institutions, des directeurs d'écoles, des enseignants, des parents d'élèves. Un sondage a été effectué auprès des 2 écoles et le résultat montre une volonté de repasser à une semaine de classe sur 4 jours. Monsieur GAUTIER, conseiller municipal, prend la parole et regrette ce retour en arrière 10 ans après avec cette volonté de revenir à une semaine scolaire sur 4 jours. Un gros effort, de la municipalité et du service enfance, avait été fait en 2014 avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Il a le sentiment d'un échec et pense que le sondage reflète un confort pour les parents et en aucun cas une considération pour celui des enfants.

ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS – RYTHMES SCOLAIRES – MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024

N° 2024-018 Rapporteur : S. SOULARD

Depuis septembre 2014, les écoles publique et privée, maternelles et élémentaires, de la commune ont adopté les rythmes scolaires avec la semaine de 4,5 jours de classe.

Le décret du 27 juin 2017 permettait aux communes qui le souhaitaient de revenir à une organisation de la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Jusqu'à la rentrée scolaire 2023/2024, les élèves de la commune étaient restés sur le rythme de 4,5 jours de classe.

Un travail a été mené conjointement entre la Municipalité, les 2 écoles, les enseignants et les parents d'élèves pour connaître leur volonté à compter de la rentrée de septembre 2024.

Un sondage a été fait auprès des 2 écoles et les retours ont été nombreux avec un positionnement clair : entre 67% et 73% de parents favorables à un retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se positionner sur l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

- De valider un retour de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour les 2 écoles de la commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.
- De préciser que la Commune va transmettre cette décision à l'Inspection départementale de l'Education Nationale (IEN).
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce sujet.

Vote: Pour: 16; Contre: 2 (J. RAILLARD et B. GAUTIER); Abstention: 0

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur LANDAIS, Adjoint aux finances, pour les délibérations financières relatives aux budgets (général, lotissement des vallons et chambre funéraire). Monsieur LANDAIS relate rapidement le travail réalisé par les élus, membres de la commission des finances, qui se sont réunis à plusieurs reprises pour la préparation budgétaire 2024.

FINANCES - BUDGET CCAS - MIGRATION M57

N° 2024-019 Rapporteur : J. RAILLARD

Vu la délibération N° 2015-087 en date du 07 décembre 2015 relative au transfert de l'actif et du passif du CCAS à la Commune de LASSAY-LES-CHATEAUX,

Vu l'acte administratif enregistré et publié le 10 juillet 2017 au bureau des hypothèques considérant que conformément à la délibération susvisée et au vu de l'article 4123-4 du Code de l'action sociale et des familles que l'existence juridique du CCAS de LASSAY-LES-CHATEAUX a cessé le 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N° 2020-024TER en date du 08 juin 2020 instituant et désignant les membres des différentes commissions et notamment les élus membres du CCAS,

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est empêché d'agir en raison du transfert des biens et résultats au budget de la Commune,

Considérant la migration des budgets communaux de la M14 à la M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée pour le Budget CCAS étant entendu que la Commune se substitue au CCAS pour toutes les opérations relevant de la compétence de celui-ci. Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-020 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 sont concordantes et s'établissent comme suit :

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 908 146,67	3 357 442,91	529 121,81	978 418,05
SECTION D'INVESTISSEMENT	996 226,08	850 574,38	-454 209,84	-599 861,54
RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS				378 556,51
REPORTS D'INVESTISSEMENT				0,00
RESULTAT GLOBAL				378 556,51

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 de ce budget établi par le comptable public.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-021 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	125 147,02	127 723,82	1 826,10	4 402,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	111 248,82	125 147,02	13 925,80	27 824,00
RESULTAT GLOBAL				32 226,90

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 de ce budget établi par le comptable public.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-022 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 134,29	30 031,40	112 742,70	124 639,81
SECTION D'INVESTISSEMENT	32 239,25	7 218,27	3 725,97	-21 295,01
RESULTAT GLOBAL				103 344,80

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de ce budget, établi par le comptable public, pour l'exercice 2023.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-023 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2023 sont concordantes, et s'établissent comme suit

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 908 146,67	3 357 442,91	529 121,81	978 418,05
SECTION D'INVESTISSEMENT	996 226,08	850 574,38	-454 209,84	-599 861,54
RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS				378 556,51
REPORTS D'INVESTISSEMENT				0,00
RESULTAT GLOBAL				378 556,51

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-024 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget du lotissement des Vallons pour l'exercice 2023 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	125 147,02	127 723,82	1 826,10	4 402,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	111 248,82	125 147,02	13 925,80	27 824,00
RESULTAT GLOBAL				32 226,90

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du lotissement des Vallons.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-025 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la chambre funéraire de Lassay-les-Châteaux pour l'exercice 2023 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2023	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 134,29	30 031,40	112 742,70	124 639,81
SECTION D'INVESTISSEMENT	32 239,25	7 218,27	3 725,97	-21 295,01
RESULTAT GLOBAL				103 344,80

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la chambre funéraire.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-026 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2024-023 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2023	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	BESOIN DE FINANCEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	978 418,05			
SECTION D'INVESTISSEMENT	-599 861,54			-599 861,54

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2023, la section de fonctionnement est excédentaire, il est possible d'affecter en investissement la somme de 599 861,54 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'affecter le montant de 378 556,51 € (978 418,05 – 599 861,54) au compte 002- excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS –	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	

N° 2024-027 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2024-024 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
	2023	REPORTEES	REPORTEES	CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 402,90	0,00	0,00	4 402,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 824,00			27 824,00
RESULTAT GLOBAL				32 226,90

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De reporter 4 402,90 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

N° 2024-028 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2024-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2023	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 639,81	0,00	0,00	124 639,81
SECTION D'INVESTISSEMENT	-21 295,01	-75 000,00	0,00	-96 295,01
RESULTAT GLOBAL				28 344,80

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2023, la section de fonctionnement est excédentaire et qu'il est prévu des travaux d'investissement en 2024, une partie du résultat de fonctionnement peut être affecté en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'affecter le montant de 28 344,80 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023 et d'affecter la somme de 96 295,01 € en investissement recettes au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

N° 2024-029 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants, Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les taux suivants en 2023 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86 % = 46,74 %
- Taxe Foncier non bâti: 40,90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de 18,84 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICI F 1

De maintenir inchangés les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2024 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86% = 46,74%
- Taxe Foncier non bâti: 40,90 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 18,84 %.

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote: Pour: à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2024

N° 2024-030 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 26 février 2024,

Considérant les participations de la Commune à divers organismes et l'aide qu'elle peut apporter au tissu associatif local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De voter les participations à différents organismes extérieurs et les subventions aux associations locales suivantes en précisant que les subventions seront versées en totalité du montant porté dans le tableau ci-dessous à condition que l'ensemble des pièces demandées aient été fournies, dans le cas contraire seulement 50% de la subvention sera allouée :

	CIVI 202
PARTICIPATIONS	2024
	en €
CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65568)	
Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine	2 500,00
Territoire d'énergie (ex SDEGM) : Entretien éclairage public et Guichet unique DT/DICT éclairage public	14 000,00
SIVOM (participation fonctionnement)	295 100,00
SIVU DES Petites Cités de Caractère (PCC)	100,00
CONSEIL NATIONAL DES VIlles et Villages Fleuris (CNVVF)	175,00
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65568)	311 875,00
AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558)	
Association des Maires et Adjoints	700,00
Association des Petites Cités de Caractère (PCC)	5 000,00
SIVU des Petites Cités de Caractère	3 000,00
POLLENIZ	550,00
OGEC Saint Sauveur	65 000,00
Classe ULIS	500,00
SOUS TOTAL	74 750,00
TOTAL	386 625,00

SUBVENTIONS	Budget 2024
A.D.M.R.	3 800,00
AFN du canton	600,00
Aide au Tiers Monde	600,00
A.M.A.P. (Association de maintien de l'agriculture paysanne)	600,00
APE Collège (voyage)	0,00
Association culturelle	1 250,00
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	0,00
Association sportive du Collège Victor Hugo	400,00
Association sociale intercommunale (ASI)	1 903,15
CAUE	200,00
CENA (Cercle d'Etudes Nouvelles d'Anthropologie)	500,00
Chantier Argent de poche (ex Mayenne Communauté°	800,00
Classe de neige école privée Saint-Sauveur	5 460,00
Classe de neige école publique (1 année sur 2)	0,00
Club de la bonne entente Niort	150,00
Club de l'Amitié Lassay	1 000,00
Club de l'Amitié Melleray	135,00
Comité des Fêtes de Melleray	0,00
Générations Mouvement (ancien nom : Club des Aînés La Baroche- Gondouin/St Julien-du-Terroux)	135,00
Jeunes Agriculteurs - Terre en Fête	1 000,00
C.O.C. (Chapelles-Oratoires-Calvaires)	300,00
Coopérative école élémentaire publique (voyage scolaire)	900,00
Coopérative école maternelle publique (voyage scolaire)	375,00
Cyclo Club lasséen	150,00
Ecole BATUCADA	800,00
Enlassay§vous (Union commerciale)	1 000,00
F.F.Randonnée	40,00
Familles Rurales	500,00
Familles Rurales - Y a d'la Joie	1 000,00
Football Club	5 000,00
La Barochéenne	330,00
La pétanque lasséenne	650,00
Les Amis de l'orgue de Lassay-les-Châteaux	900,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux	1 500,00
Les Mains vertes	1 000,00
Les P'tits Lassynous	0,00
Niort animations	600,00
OGEC (voyage scolaire)	900,00
Saint-Fraimbault Animations	0,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne"	800,00
Sporting Club (Hand-Ball, Tennis de Table, Gymnastique volontaire)	3 000,00
Tennis Club lasséen	2 500,00
Au fil des pages (anciennement Tournepage)	4 000,00
Les Entrelacés	20 000,00
Les Entrelacés (subvention exceptionnelle pour les 30 ans)	5 000,00
Réserve (soutien au tissu associatif lasséen	850,00
	050,00

 $Vote: Pour: 17 \; ; \; Contre: 0 \; ; \; Abstention: 1 \; (C. \; BEAUDOUIN)$

FRAIS DE SCOLARITÉ 2024

N° 2024-031 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires de la Commune,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-4 relatif à la charge des écoles publiques incombant à la Commune,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et la circulaire du 6 août 2007, prise pour son application, disposant que dans un principe d'équité au sein d'une même collectivité, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Considérant que la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de la Commune,

Considérant que les dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de la commune de Lassay-les-Châteaux s'élèvent à 836,81 € par élève, sur la base de l'exercice budgétaire 2023, telles qu'elles apparaissent dans le tableau cidessous :

ECOLES PUBLIQUES - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2023
Rémunération (Adjoints techniques)	70 053,22
Produits pharmaceutiques	45,00
Acquisition matériel	8 091,03
Label école numérique	3 703,47
Entretien bâtiment	2 456,67
Eau	1 497,59
Electricité	3 914,24
Fuel (dépenses - recettes MC 16% des dépenses)	13 032,64
France télécom (tél + internet)	1 845,17
Assurance (forfait)	367,19
Fournitures scolaires	8 211,87
Produits entretien	2 684,29
Location - 2 copieurs	2 526,08
Maintenance - 2 copieurs	1 445,75
Maintenance informatique et autres	1 539,00
Transports collectifs - Piscine Mayenne	1 292,00
Nettoyage des locaux	1 980,00
TOTAL	124 685,21
ECOLES PUBLIQUES - NOMBRE D'ELEVES	2023
Elémentaire	90
Maternelle	59
TOTAL	149
Coût annuel par élève	836,81

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De fixer les frais de scolarité, pour l'exercice 2024, à 836,81 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domicilié en dehors de la commune de Lassay-les-Châteaux.

ARTICLE 2

De valider les montants ci-dessus pour le calcul de la contribution versée à l'OGEC Saint-Sauveur. Cette dernière s'élèvera, au titre de l'année 2024, à 836,81 € par élève.

Vote: Pour: à l'unanimité

BUDGET GÉNÉRAL APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 2024-032 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2024-023 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2024-026 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2024-029 adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Vu la délibération n° 2024-030 portant sur les participations et subventions communales,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en investissement,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	CHAPITRES				
		Budget	Restes	Propositions		TOTAL
Chapitres	Libellés	précédent	à réaliser	nouvelles	Vote	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	DE FONCTIONNEMENT					,
011	Charges à caractère général	724 700,00		974 706,29	974 706,29	974 706,29
012	Charges de personnel et frais	1 322 000,00		1 437 300,00	1 437 300,00	1 437 300,00
014	Atténuations de produits	38 725,00		39 025,00	39 025,00	39 025,00
022	Dépenses imprévues	58 859,00		·	·	0,00
65	Autres charges de gestion cour.	569 302,26		613 028,71	613 028,71	613 028,71
66	Charges financières	45 000,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 600,00				0,00
68	Dotations aux provisions	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Autres	-			-	
Total des dé	épenses réelles de fonctionnement	2 764 686,26	0,00	3 158 560,00	3 158 560,00	3 158 560,00
023	Virement sect° d'investissement	400 000,00		232 440,00	232 440,00	232 440,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	87 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°	,		,	,	0,00
Total des dé	épenses d'ordre de fonctionnement	487 000,00		327 440,00	327 440,00	327 440,00
TOTAL		3 251 686,26	0,00	3 486 000,00	3 486 000,00	3 486 000,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES I	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 251 686,26		3 486 000,00	3 486 000,00	3 486 000,00
		-			-	•
RECETTES D	E FONCTIONNEMENT					
013	Atténuations de charges	33 000,00		30 000,00	30 000,00	30,000,00
70	Produits des services	128 200,00		243 700,00	243 700,00	243 700,00
73	Impôts et taxes	1 854 400,00		1 908 411,00	1 908 411,00	1 908 411,00
731	Fiscalité locale	500,00		300,00	300,00	300,00
74	Dotations, participations	780 713,00		759 856,36	759 856,36	759 856,36
75	Autres prod. De gestion cour.	63 000,00		68 676,13	68 676,13	68 676,13
76	Produits financiers	300,00		500,00	500,00	500,00
77	Produits exceptionnels			96 000,00	96 000,00	96 000,00
	Autres					
Total des re	cettes réelles de fonctionnement	2 860 113,00		3 107 443,49	3 107 443,49	3 107 443,49
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
Total des red	cettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	529 121,81		378 556,51	378 556,51	378 556,51
TOTAL DES F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 389 234,81		3 486 000,00	3 486 000,00	3 486 000,00

	SECTION INVESTISSEMENT - CH	HAPITRES				
Chanitros	Libellés	Budget	Restes	Propositions	Vote	TOTAL
Chapitres	Libelles	précédent	à réaliser	nouvelles	vote	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	'INVESTISSEMENT					
10	Dotations, fonds divers	5 800,00				0,00
16	Emprunts et dettes	177 000,00		182 000,00	182 000,00	182 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00		74 500,00	74 500,00	74 500,00
204	Subventions équipement versées	295 550,00		214 370,00	214 370,00	214 370,00
21	Immobilisations corporelles	789 440,16		447 378,46	447 378,46	447 378,46
23	Immobilisations en cours	2 839 000,00		2 039 550,00	2 039 550,00	2 039 550,00
27	Autres immobilisations financières				0,00	0,00
Total des dé	penses réelles d'investissement	4 166 790,16	0,00	2 957 798,46	2 957 798,46	2 957 798,46
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dé	penses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.	454 209,84		599 861,54	599 861,54	599 861,54
TOTAL DES D	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 621 000,00	0,00	3 557 660,00	3 557 660,00	3 557 660,00
RECETTES D'	INVESTISSEMENT					
13	Subventions d'investissement	438 007,36		469 101,56	469 101,56	469 101,56
16	Emprunts dettes assim.	3 125 730,38		2 082 014,00	2 082 014,00	2 082 014,00
21	Immobilisations corporelles			0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'équipement	3 563 737,74	0,00	2 551 115,56	2 551 115,56	2 551 115,56
10	Dotations, fonds divers et réserv.	557 258,10		660 838,83	660 838,83	660 838,83
18	Compte de liaison : affectation					0,00
26	Particip. créances rattachées à					0,00
27	Autres immobilisations financières	13 004,16		18 265,61	18 265,61	18 265,61
024	Produits des cessions					
Total des re	cettes financières	570 262,26	0,00	679 104,44	679 104,44	679 104,44
452	Tot. Opé. pour cpte de tiers					
Total des re	cettes réelles d'investissement	4 134 000,00	0,00	3 230 220,00	3 230 220,00	3 230 220,00
021	Virement de la sect° de fonction.	400 000,00		232 440,00	232 440,00	232 440,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	87 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
041	Opérations patrimoniales				0,00	0,00
Total des red	cettes d'ordre d'investissement	487 000,00		327 440,00	327 440,00	327 440,00
TOTAL						
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.				0,00	0,00
TOTAL DES R	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 621 000,00	0,00	3 557 660,00	3 557 660,00	3 557 660,00

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget général pour l'exercice 2024, soit en section de fonctionnement 3 486 000,00 € et en section d'investissement 3 557 660,00 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 2024-033 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2024-024 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	CHAPITRES				
Chapitres	Libellés	Budget	Restes	Propositions	Vote	TOTAL
Chapities	Libelies	précédent	à réaliser	nouvelles	VOLE	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	E FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	6 000,00		15 000,00	15 000,00	70 000,00
012	Charges de personnel et frais					0,00
65	Autres charges de gestion cour.	5,00		5,00	5,00	5,00
022	Dépenses imprévues					0,00
Total des dé	penses de fonctionnement	6 005,00		15 005,00	15 005,00	70 005,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dé	penses d'ordre de fonctionnement	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	1 826,10		4 402,90	4 402,90	4 402,90
TOTAL DES D	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	132 978,12		126 253,82	126 253,82	181 253,82
RECETTES DE	FONCTIONNEMENT					
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services					0,00
75	Autres prod. De gestion cour.	3 257,26		16 043,71	16 043,71	56 043,71
76	Produits financiers					0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
Total des re	cettes réelles de fonctionnement	3 257,26		16 043,71	16 043,71	56 043,71
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°				0,00	0,00
Total des red	cettes d'ordre de fonctionnement	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	1 826,10		4 402,90	4 402,90	4 402,90
TOTAL DES R	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 152,02		141 253,82	141 253,82	181 253,82

	SECTION INVESTISSEMENT - CH	APITRES				
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D'	INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement				0,00	0,00
16	emprunts et dettes	13 004,16		18 265,61	18 265,61	18 265,61
020	Dépenses imprévues				0,00	0,00
Total des dé	penses d'investissement	13 004,16	0,00	18 265,61	18 265,61	18 265,61
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
041	Opérations patrimoniales					
Total des dé	penses d'ordre d'investissement	126 068,66	0,00	120 807,21	120 807,21	120 807,21
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES D	EPENSES D'INVESTISSEMENT	139 072,82	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82
RECETTES D'	INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.					0,00
Total des red	cettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonction.					0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
041	Opérations patrimoniales					0,00
Total des rec	ettes d'ordre d'investissement	125 147,02	0,00	111 248,82	111 248,82	111 248,82
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.	13 925,80		27 824,00	27 824,00	27 824,00
TOTAL DES R	ECETTES D'INVESTISSEMENT	139 072,82	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2024, soit en section de fonctionnement 181 253,82 € et en section d'investissement 139 072,82 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 2024-033Bis Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2024-024 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	CHAPITRES				
Chapitres	Libellés	Budget	Restes	Propositions	Vote	TOTAL
Chapitres	Libelles	précédent	à réaliser	nouvelles	vote	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	E FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	6 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais					0,00
65	Autres charges de gestion cour.	5,00		5,00	5,00	5,00
022	Dépenses imprévues					0,00
Total des dé	penses de fonctionnement	6 005,00		30 005,00	30 005,00	30 005,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dé	penses d'ordre de fonctionnement	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES D	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	131 152,02		141 253,82	141 253,82	141 253,82
DECETTES DE	FONCTIONNEMENT					
013	Atténuations de charges					0,00
70	Produits des services					0,00
75	Autres prod. De gestion cour.	3 257,26		16 043,71	16 043,71	16 043,71
76	Produits financiers	3 237,20		10 043,71	10 043,71	0,00
77	Produits exceptionnels					0,00
	cettes réelles de fonctionnement	3 257,26		16 043,71	16 043,71	16 043,71
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°			1 331,122	0,00	0,00
Total des red	cettes d'ordre de fonctionnement	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	1 826,10		4 402,90	4 402,90	4 402,90
TOTAL DES R	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 152,02		141 253,82	141 253,82	141 253,82

	SECTION INVESTISSEMENT - CH	APITRES				
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D	'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement				0,00	0,00
16	emprunts et dettes	13 004,16		18 265,61	18 265,61	18 265,61
020	Dépenses imprévues				0,00	0,00
Total des dé	penses d'investissement	13 004,16	0,00	18 265,61	18 265,61	18 265,61
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	126 068,66		120 807,21	120 807,21	120 807,21
041	Opérations patrimoniales					
Total des dé	penses d'ordre d'investissement	126 068,66	0,00	120 807,21	120 807,21	120 807,21
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES D	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	139 072,82	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82
RECETTES D'	INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.					0,00
Total des re	cettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonction.					0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	125 147,02		111 248,82	111 248,82	111 248,82
041	Opérations patrimoniales	,			ŕ	0,00
Total des red	cettes d'ordre d'investissement	125 147,02	0,00	111 248,82	111 248,82	
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.	13 925,80	-	27 824,00	27 824,00	27 824,00
TOTAL DES R	RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 072,82	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2024, soit en section de fonctionnement 141 253,82 € et en section d'investissement 139 072,82 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-033 visée en Préfecture le 18/04/2024.

BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 2024-034 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-025, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

				,		C
	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	CHAPITRES				
Chanitus	Liballáa	Budget	Restes	Propositions	Vote	TOTAL
Chapitres	Libellés	précédent	à réaliser	nouvelles	vote	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	21 800,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00
012	Charges de personnel et frais	3 000,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues	3 500,00				0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières	4 500,00		5 400,00	5 400,00	5 400,00
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00	200,00	200,00
	Autres					
Total des de	épenses réelles de fonctionnement	33 000,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
023	Virement sect° d'investissement	100 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 500,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°	·			·	
Total des de	épenses d'ordre de fonctionnement	107 500,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00
TOTAL						0,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	140 500,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00
					·	
RECETTES D	E FONCTIONNEMENT					
70	Produits des services	27 207,30		30 105,20	30 105,20	30 105,20
75	Autres prod. De gestion cour.	50,00		50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00	500,00	500,00
	Autres					
Total des re	cettes réelles de fonctionnement	27 757,30		30 655,20	30 655,20	30 655,20
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
Total des re	cettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL						
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	112 742,70		28 344,80	28 344,80	28 344,80
TOTAL DES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	140 500,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00

	SECTION INVESTISSEMENT - CH	APITRES				
Chanitros	Libellés	Budget	Restes	Propositions	Vote	TOTAL
Chapitres	Libelles	précédent	à réaliser	nouvelles	vote	(=RAR+Vote)
DEPENSES D	'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	97 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
23	Immobilisations en cours	275 000,00	75 000,00	205 000,00	205 000,00	280 000,00
Total des dé	penses réelles d'investissement	377 000,00	75 000,00	338 000,00	338 000,00	413 000,00
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES D	EPENSES D'INVESTISSEMENT	377 000,00	75 000,00	338 000,00	338 000,00	413 000,00
RECETTES D'	INVESTISSEMENT					
001	Excédent d'investissement	3 725,97				0,00
10	Dotations - Fonds divers			96 295,01	96 295,01	96 295,01
16	Emprunts et dettes	265 774,03		279 204,99	279 204,99	279 204,99
Total des dé	penses réelles d'investissement	269 500,00	0,00	375 500,00	375 500,00	375 500,00
021	Virement de la sect° de fonction.	100 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 500,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des red	ettes d'ordre d'investissement	107 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES R	ECETTES D'INVESTISSEMENT	377 000,00	0,00	413 000,00	413 000,00	413 000,00

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2024, soit 59 000,00 € en section de fonctionnement et 413 000,00 € en section d'investissement.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

N° 2024-034Bis Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-025, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 03 avril 2024,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - (CHAPITRES				C
	SECTION DE L'ONCTIONNEMENT :	CHAITINES				
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D	E FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	21 800,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00
012	Charges de personnel et frais	3 000,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues	3 500,00				0,00
65	Autres charges de gestion courante					0,00
66	Charges financières	4 500,00		5 400,00	5 400,00	5 400,00
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00	200,00	200,00
	Autres					
Total des dé	penses réelles de fonctionnement	33 000,00		21 500,00	21 500,00	21 500,00
023	Virement sect° d'investissement	100 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 500,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dé	penses d'ordre de fonctionnement	107 500,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00
TOTAL						0,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES I	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	140 500,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00
		-				
RECETTES D	E FONCTIONNEMENT					
70	Produits des services	27 207,30		30 105,20	30 105,20	30 105,20
75	Autres prod. De gestion cour.	50,00		50,00	50,00	
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00	500,00	500,00
	Autres					
Total des re	cettes réelles de fonctionnement	27 757,30		30 655,20	30 655,20	30 655,20
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
Total des red	cettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL	·					
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	112 742,70		28 344,80	28 344,80	28 344,80
TOTAL DES F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	140 500,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00

	SECTION INVESTISSEMENT - CH	APITRES				
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D	'INVESTISSEMENT					
001	Déficit investissement			21 295,01	21 295,01	21 295,01
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	97 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
23	Immobilisations en cours	275 000,00	75 000,00	205 000,00	205 000,00	280 000,00
Total des dé	penses réelles d'investissement	377 000,00	75 000,00	359 295,01	359 295,01	434 295,01
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES [DEPENSES D'INVESTISSEMENT	377 000,00	75 000,00	359 295,01	359 295,01	434 295,01
RECETTES D'	INVESTISSEMENT					
001	Excédent d'investissement	3 725,97				0,00
10	Dotations - Fonds divers			96 295,01	96 295,01	96 295,01
16	Emprunts et dettes	265 774,03		300 500,00	300 500,00	300 500,00
Total des dé	penses réelles d'investissement	269 500,00	0,00	396 795,01	396 795,01	396 795,01
021	Virement de la sect° de fonction.	100 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 500,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des re	cettes d'ordre d'investissement	107 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES F	RECETTES D'INVESTISSEMENT	377 000,00	0,00	434 295,01	434 295,01	434 295,01

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2024, soit 59 000,00 € en section de fonctionnement et 434 295,01 € en section d'investissement.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote: Pour: à l'unanimité

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-034 visée en Préfecture le 18/04/2024.

Monsieur LANDAIS explique aux conseillers municipaux qu'il convient de revoir la délibération sur le tarif des boissons proposées à la chambre funéraire en raison du remplacement du distributeur.

FINANCES – TARIFS COMMUNAUX – DISTRIBUTEUR DE BOISSONS A LA CHAMBRE FUNERAIRE – MODIFICATION DU TARIF

N° 2024-035 Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2018-079, en date du 08 octobre 2018, instaurant le tarif pour les boissons proposées par le distributeur installé à la Chambre funéraire,

Considérant que la machine installée précédemment était surdimensionnée et qu'il a fallu la remplacer par un modèle plus petit et que celle-ci ne rend plus la monnaie,

Considérant le coût de location de la machine et le prix des recharges,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De modifier le tarif le portant de 0,30 € à 0,50 €/boisson proposée au distributeur de boissons installé à la Chambre funéraire à compter du 15 avril 2024.

Vote: Pour: à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un cabinet a été retenu pour nous accompagner et réaliser un diagnostic. A ce titre, un courrier a été adressé aux associations, artisans, commerçants et industriels afin de les convier à des ateliers organisés sur le territoire dès fin avril afin d'estimer les besoins sur l'usage des locaux communaux.

FINANCES – LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC LES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES UTILISATEURS DES LOCAUX COMMUNAUX

N° 2024-036 Rapporteur : B. LANDAIS

Après avoir analysé le bilan des consommations énergétiques et recensé les travaux à conduire dans les différents locaux de la Commune, la commune de LASSAY-LES-CHATEAUX a décidé d'entamer une démarche de diagnostic partagé avec les

associations, les artisans et les commerçants afin d'évaluer les besoins quant à l'usage des locaux communaux et d'effectuer le recensement des services qui pourraient être créés.

Ce premier travail se déroulera au deuxième trimestre 2024 et le bilan sera effectué en septembre 2024.

Pour mettre en œuvre ce travail, le cabinet d'Emile R, acteur présent en Mayenne, accompagnera la commune dans l'organisation de 3 ateliers et d'une restitution.

A l'issue de cette première étape, les élus pourront construire un schéma stratégique immobilier et apporter des réponses aux besoins exprimés dans le cadre du diagnostic partagé.

Plan de financement de la mission :

DEPE	NSES	RECE	ETTES
Etude Cabinet Emile R	10 725,00 € HT	Banque des Territoires	5 362,50 €
		(50% du HT)	
		Autofinancement	7 507,50 €
TOTAL TTC	12 870,00 € TTC	TOTAL TTC	12 870,00 € TTC

La Commune va déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental en charge de l'enveloppe déléguée de la Banque des Territoires relative aux crédits d'ingénierie des opérations « Petites Villes de Demain »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le diagnostic avec le cabinet Emile R.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne et de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

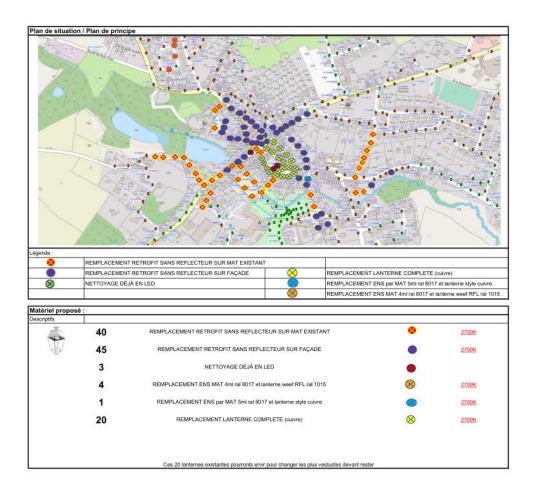
Vote: Pour: à l'unanimité

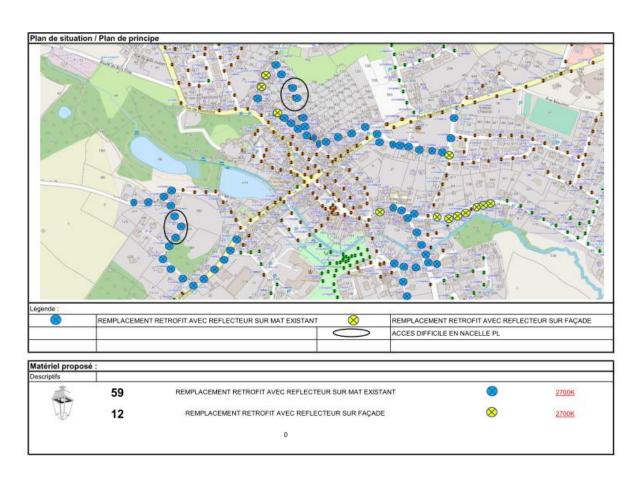
Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux sur l'éclairage public peuvent bénéficier de subvention au titre du Fonds Vert 2024.

FINANCES – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PRESENTATION DU DOSSIER AU TITRE DU FOND VERT 2024

N° 2024-037 Rapporteur : J. RAILLARD

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'estimation sommaire des travaux de rénovation de l'éclairage public relative aux dossiers référencés par Territoire d'énergie Mayenne : REC-19-001-23 et RE-19-010-23 :





Ces projets bénéficient d'une participation de Territoire d'énergie Mayenne de 25% appliqué sur le HT révisé.

Monsieur le Maire explique que la commune de LASSAY-LES-CHATEAUX est éligible à la rénovation de l'éclairage public au titre du Fonds Vert 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

- D'accepter de soumettre le projet : REC-19-001-23 au titre du Fonds Vert 2024
- D'accepter de soumettre le projet : RE-19-010-23 au titre du Fonds Vert 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote: Pour: à l'unanimité

INFORMATIONS

▶ Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

<u>Droit de préemption urbain</u>:

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
02 avril 2024	1 rue du Champ de Foire et 4 rue Cébaudière 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	AB n° 432-525-526	196 m²	Renonciation

Permanences des élus :

Samedi 20 avril 2024 : S. SOULARD
Samedi 27 avril 2024 : M. CONNEAU
Samedi 04 mai 2024 : B. LANDAIS
Samedi 11 mai 2024 : M. CONNEAU
Samedi 18 mai 2024 : M. RIGOUIN

► Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) : ?????

Fin de la séance à 21h55

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	х	
SOULARD Soizick	х	
RIGOUIN Michel	х	
CONNEAU Marie	х	
LANDAIS Benoît	х	
THELIER Marie-France		M. RIGOUIN
ALLAIN Constant	х	
MAIRE Claudette	х	
BEAUDUCEL Fabienne	х	
LECOQ Alain		F. BEAUDUCEL
MOREAU Christine		S. SOULARD
SAINT-ELLIER Sylvain	х	
POUSSIER Martine	х	
BEAUDOUIN Christophe	х	
LEROY Delphine	х	
GAUTIER Benoît	х	
BORDERIE Caroline		J. RAILLARD
DELAUNAY Julien	х	

Affiché le :	Retiré le :